

PRISE EN CHARGE DES MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

La maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et les maladies apparentées nécessitent une prise en charge par différent.e·s professionnel·le·s.

CONSULTEZ LA BROCHURE



Le Guide d'aide à l'orientation des malades et des familles

Ce guide édité par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France vous donnera les informations nécessaires et des conseils pratiques pour vous aider à affronter la maladie d'Alzheimer.

Pour le consulter :

www.iledefrance.ars.sante.fr

- → Acteurs handicap & grand âge → Grand âge → Alzheimer et maladies dégénératives
- → Publication

ALZHEIMER

LES CONSULTATIONS MÉMOIRE

Si vous avez le sentiment d'être sujet à des troubles de la mémoire, n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant. Celui-ci pourra vous orienter vers une consultation mémoire, qui permet d'évaluer ces troubles. Un bilan complet est réalisé afin de poser un diagnostic et de proposer un traitement et un accompagnement personnalisés. Un soutien psychologique, individuel ou en groupe, de la personne malade et de son aidant principal peut également être proposé.

LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

Les personnes au stade précoce de la maladie d'Alzheimer peuvent bénéficier, sur prescription de leur médecin, de séances de soins à domicile prises en charge par l'assurance maladie. Une équipe spécialisée Alzheimer, composée de professionnel·le·s diplômé·e·s, intervient au domicile de la personne afin de stimuler ses capacités et diminuer ses éventuels troubles du comportement. Consultez votre médecin traitant, ou la Maison des aînés et des aidants de votre arrondissement.

→ Voir le carnet d'adresses page 73.